

Séance du Conseil municipal du 3 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trois juin, à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué le 27 mai 2024, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de **Monsieur Patrice NION, Maire.**

Présents : M. Patrice NION, M. Patrick FLAUTRE, Mme Marie-France PAUGAM, Mme Ginette CARPENTIER, M. Daniel BOUCOURT, M. Daniel AMOURETTE, Mme Christine CAMPAIN, Mme Corinne GRILLY et Mme Alice PAUMIER.

Absent excusé : Mme Isabelle ASSELIN (a donné procuration à M. NION) et M. Dominique VOISIN (a donné procuration à M. FLAUTRE).

Absents : Mme Gwendoline HAVÉ, Mme Nathalie LA RUS et M. Stéphane TROHAY.

Secrétaire de séance : Mme Alice PAUMIER.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Marché du presbytère – Retrait de la délibération 2022-05-01 du 29/08/2022

Monsieur le Maire précise qu'il y a une fuite au niveau des lucarnes et de la cheminée. Un courrier a été envoyé à Gallis et à TERH pour qu'ils contactent leur assurance afin de déterminer l'origine de cette fuite et la réparer. Lors de sa réunion du 29 août 2022, le Conseil municipal avait décidé, à l'unanimité, d'appliquer, à l'Entreprise GALLIS (lot 2), des pénalités de retard d'un montant de 11 700 € HT (soit 450 € HT x 26 semaines) suite à un retard effectif de 6 mois sur l'achèvement de la couverture.

Les certificats de paiement des mois d'août et de septembre 2022 n'ont donc pas été réglés à l'Entreprise GALLIS compensant ainsi les pénalités de retard décidées en Conseil.

L'Entreprise GALLIS réclame le paiement de ces factures auxquelles il a ajouté des intérêts moratoires pour non-paiement dans les délais.

Monsieur le Maire propose, pour clore le désaccord, de régler ce qui est dû ainsi que les intérêts moratoires. L'Entreprise GALLIS s'engage à ne pas rajouter d'intérêts moratoires si les factures sont payées pour le 15 juin 2024.

Plusieurs factures de montant différent étant en possession de la commune, Monsieur le Maire propose de régler la facture dont le montant est le plus bas et d'attendre la réaction de l'Entreprise Gallis.

Après discussions et à l'unanimité, les membres du Conseil décident de retirer cette délibération n° 2022-05-01 du 29 août 2022 et chargent Monsieur le Maire d'établir les documents afférents à cette décision. Les membres du Conseil demandent à ce qu'un courrier soit adressé à l'Entreprise Gallis pour lui signifier que le Conseil accepte de retirer les pénalités de retard comme convenu lors de l'entretien de mai 2024.

Marché du presbytère – Avenant au lot n°1

Des avenants sont nécessaires pour la poursuite du chantier :

Lot 1 – Maçonnerie – TERH :

- Avenant n°4 : Réfection sur perron façade ouest : 2 744.00 € HT

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent cet avenant au marché de réhabilitation du presbytère en médiathèque.

Schéma d'élaboration des ZAEnR

Monsieur le Maire précise que la commune de Sainte-Croix-sur-Buchy est dans le périmètre de la méthanisation.

Mme PAUMIER s'interroge à savoir si les habitants souhaitent de nouveaux aménagements sachant que la commune est déjà impactée par des pylônes électriques (problèmes sonores, problèmes visuels, ...).

A l'unanimité, les membres du Conseil ne souhaitent pas élaborer un Schéma d'élaboration des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables.

Mme PAUMIER propose de continuer à étudier le dossier pour que, si la préfecture nous réinterroge, nous ayons des propositions à faire plutôt que ça nous soit imposé.

QUESTIONS DIVERSES

1) Ramassage des poubelles d'OM

L'augmentation du ramassage des déchets recyclables a entraîné une diminution des quantités d'ordures ménagères.

Monsieur le Maire s'est prononcé favorablement à la proposition de la Communauté de Communes de collecter les poubelles d'ordures ménagères tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines. La mesure va très prochainement prendre effet.

La CCICV va prochainement mettre à disposition les composteurs auprès des habitants qui en ont fait la demande.

2) Autorisation de signature d'une convention

Vu le projet pédagogique « Aménager la cour de l'école » présenté par l'Ecole de Sainte-Croix-sur-Buchy d'un montant de 3157.00 €

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent la signature de la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique qui accorde une subvention de 3157.00 € à la commune.

3) Fonds d'Aide aux Jeunes

Le Fonds d'Aide aux Jeunes accorde des aides financières aux jeunes de 18 à 25 ans dans le cadre d'un soutien au projet d'insertion sociale et professionnelle ainsi que dans le cadre d'une aide de première nécessité.

La contribution demandée est de 0.23 € par habitant soit, pour la commune de Sainte-Croix-sur-Buchy (693 habitants), une contribution de 159.39 €.

À l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le versement de cette contribution.

4) Travaux du presbytère

- Compteur électrique branché
- 1^{ère} livraison des meubles ce jour

M. AMOURETTE demande si la fresque va être remise. Oui, elle est restaurée. L'Entreprise LEGRAND, liquidée, va honorer la restauration de la cheminée (sous statut micro-entreprise).

5) Permanences de la mairie durant l'été

Un élu sera présent les lundis suivants de 18h00 à 19h00 :

- Le lundi 1^{er} juillet
- Le lundi 29 juillet
- Le lundi 5 août
- Le lundi 19 août

Reprise des permanences habituelles (lundi 17h-19h et jeudi 10h-12h) le lundi 26 août 2024.

M. BOUCOURT rapporte une réclamation qui lui a été transmise : problème des déjections des pigeons sur les tombes autour de l'église (environ 8 tombes concernées). Voir si possible de mettre des picots. Un devis va être demandé à M. Alix.

M. AMOURETTE regrette qu'aucun élu n'ait été présent à l'inauguration de l'exposition de l'église (M. NION excusé).

Mme CARPENTIER demande qui est la suppléante du SIVOS. Il s'agit d'Isabelle ASSELIN.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.